

fasse don ensuite au lieu de les vendre juste pour couvrir le montant des droits et des frais.

L'honorable M. Roebuck: Qu'on les vende pour le prix qu'on pourra en obtenir, pourvu qu'on les vende pour quelque chose. Pourquoi le service n'aurait-il pas le droit de décider dans cette affaire? L'article ne dit pas que les marchandises «pourront être détruites» il dit que les marchandises «seront détruites» si le produit de la vente n'équivaut pas à une somme suffisante pour acquitter droits et frais, et cette somme peut être énorme.

L'honorable M. Hayden: A mon avis, si l'importateur de marchandises pense qu'elles ont une valeur quelconque ou qu'elles représentent une somme considérable il n'abandonnera pas les marchandises au lieu d'en acquitter les droits.

L'honorable M. Roebuck: Mais on le dispense de l'acquiescement des droits quand il abandonne les marchandises et le pays s'en charge et les condamne à être détruites, bien qu'elles puissent avoir une véritable valeur qui n'équivaut pas peut-être au montant des droits et frais mais qui représente tout de même une valeur véritable. Il se peut que mon honorable ami ne soit pas capable de l'expliquer maintenant, mais il y a peut-être une explication à cela. Il y a eu une proposition, savoir que le ministère devrait songer à la possibilité d'apporter une autre modification à la prochaine session, alors que nous aurons un nouveau gouvernement qui sera plus intelligent que le gouvernement actuel.

L'honorable M. Aseltine: Cette remarque était de mauvaise mise.

L'honorable M. Horner: Quelle idée!

L'honorable M. Hollett: Si le prix des marchandises équivalait au montant même des droits de douane, peut-être pourrait-on les vendre à un prix inférieur de concurrence pour acquitter les droits de douane. Mais je ne crois pas que cela aiderait à quoi que ce soit.

L'honorable M. Roebuck: C'est une vieille idée protectionniste.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?

L'honorable M. Choquette: Honorables sénateurs, étant donné qu'il ne s'agit que d'une question de formalités, je propose, avec la permission du Sénat, la troisième lecture du bill dès maintenant.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3^e fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le projet de loi a maintenant subi la troisième lecture et il est prêt à être mis aux voix. Est-ce votre bon plaisir de l'adopter?

L'honorable M. Macdonald (Branford): Honorables sénateurs, avant que nous adoptions le bill, j'espère que le leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) ou le parrain du bill (l'honorable M. Choquette) signalera aux directeurs des douanes les points tout à fait pertinents que l'honorable sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) a soulevés. J'espère aussi qu'à une autre session on nous expliquera le but des mots dont il a parlé ou qu'on présentera une modification appropriée.

L'honorable M. Aseltine: J'en serai heureux.

L'honorable M. Roebuck: Je vous remercie. (Le bill est adopté.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable M. Aseltine: Honorables sénateurs, je pensais que la loi de finances provisoire nous parviendrait ce soir. Je suis allé aux renseignements avant la reprise de la séance et cela semble peu probable que la mesure nous parvienne ce soir.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.)